NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE

Distr.
GENERALE
S/6186
11 février 1965
ORIGINAL : FRANCAIS

LETTRE EN DATE DU 10 FEVRIER 1965 ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA REPUBLIQUE DU CONGO (BRAZZAVILLE)

Conformément aux instructions reçues de mon gouvernement, j'ai l'honneur d'attirer votre attention sur les incursions répétées des soldats portugais en territoire congolais.

Tout récemment encore, ces actes de vandalisme ont été perpétrés les 22 et 23 décembre 1964. Quinze soldats portugais armés ont fait irruption dans le village de Tchissakata situé en territoire congolais et ont procédé à une fouille systématique des maisons, semant la terreur, empêchant les paisibles paysans de cultiver leurs champs et menaçant d'annexer le village au Cabinda.

Ces violations de frontières perturbent ainsi la vie de nos populations qui sont fréquemment inquiétées dans leur vie et dans leurs biens.

Devant de tels faits, le Gouvernement de la République du Congo (Brazzaville) ne saurait rester impassible et prendra toutes mesures pour assurer la protection de ses nationaux.

Toutefois, je tiens à élever une énergique protestation contre les agissements du Gouvernement du Portugal qui constituent une provocation dont les conséquences peuvent porter atteinte au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent,
(Signé) MOUANZA JONAS

65-02591